



VIGNEULLES INFOS

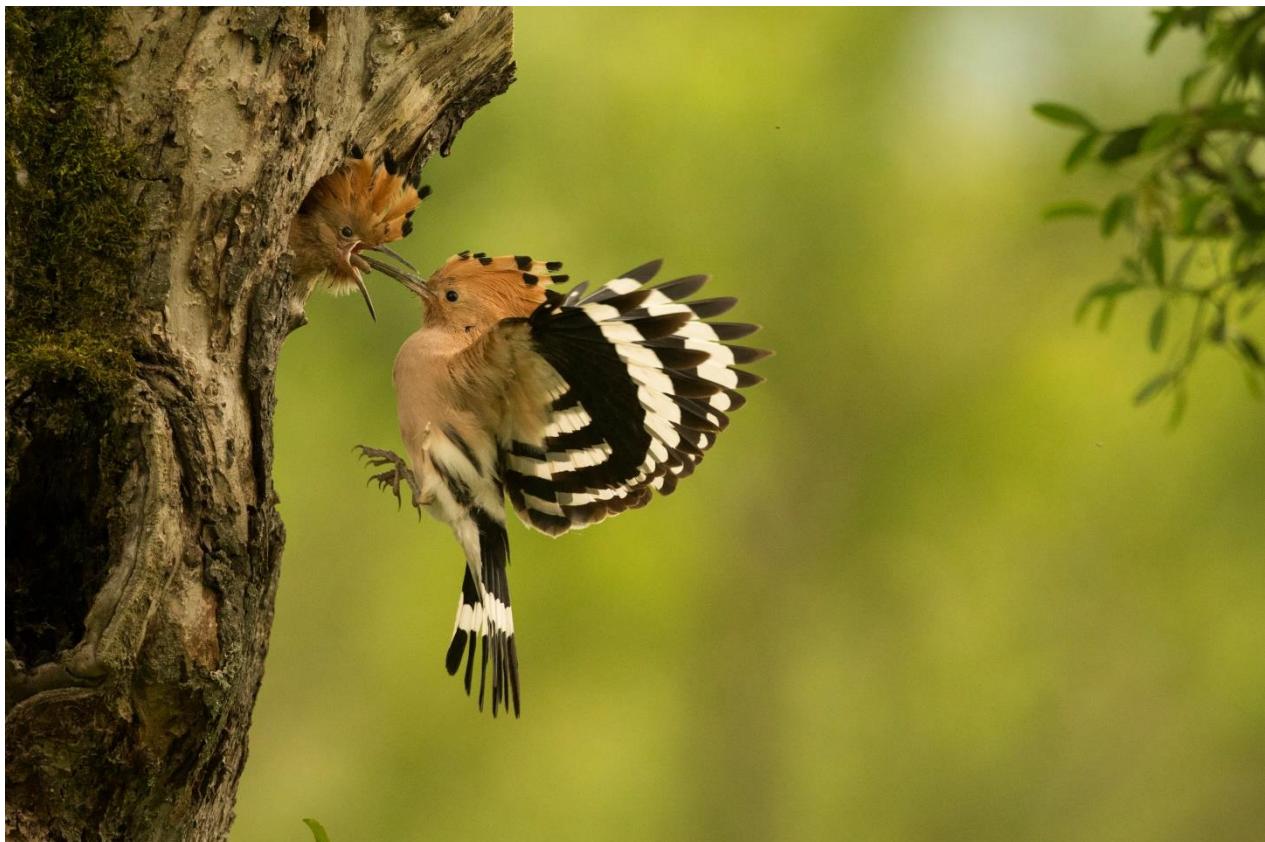
BULLETIN MUNICIPAL -

Juillet 2016

Tél : 03.83.75.85.08

email : mairie.vigneulles@gmail.com
Site Internet : www.vigneulles.mairie54.fr

Directeur de publication : Philippe DANIEL



Huppe mâle apportant la nourriture à sa compagne qui couve. Vous avez pu croiser ce magnifique oiseau au cœur du village. Elle est de retour en Lorraine depuis quelques années. Elle repartira en automne en Afrique tropicale avant de revenir au printemps – Photographie prise par Teddy BRACARD

J'ai tardé à écrire cet édito, espérant partager avec vous une belle victoire de notre équipe de France.

Mais voilà, la réussite n'était pas au rendez-vous.

La défaite, bien qu'elle soit dure à accepter, n'est pas un véritable échec.

Cette belle équipe de France, car il s'agit bien d'un **esprit d'équipe** (contrairement aux joueurs de la coupe du monde de 2010 en Afrique du Sud) a réussi à rassembler tout un peuple, d'horizons et de convictions politiques divers, autour d'un projet : **celui de la victoire**. C'est la magie des sports d'équipe.

Merci à cette jeune génération de footballeurs Européens qui a réussi, le temps d'un mois, à nous faire oublier la morosité dans laquelle on se complaisait.

Bravo l'ISLANDE,

Bravo les BLEUS,

Et bien sûr **BRAVO** et **FELICITATIONS** au **Portugal**.

Excellent vacances à vous tous !

A peine l'Euro clôturé, et les feux d'artifice du 14 juillet éteints, notre pays bascule une nouvelle fois dans l'horreur à Nice. On se sent tous bien démunis en face de ces actions terroristes imprévisibles. Je tiens ici en votre nom à exprimer notre plus vive émotion et notre solidarité envers les familles touchées par ce drame.

ASSAINISSEMENT : Inauguration de la station d'épuration

Le 23 avril 2016, Philippe DANIEL a mis fin à une période de travaux relativement longue en inaugurant la station d'épuration des eaux usées, avec filtres à roseaux en présence, entre autres, de Thibaut BAZIN, conseiller départemental, de Ghislain DEMONET, maire de Blainville-sur-L'eau, de Christophe SONREL, maire de Damelevières, de Gérard COINSMANN, maire de Rehainviller et de Bruno DUJARDIN, président de la communauté de communes du Val de Meurthe.

Pour commencer, une explication technique a été effectuée par Philippe DANIEL, accompagné du bureau d'études, pour indiquer aux habitants le fonctionnement de cette station. Les participants se sont tous retrouvés à la salle du Pressoir, suite aux nombreuses averses, pour écouter le traditionnel discours autour d'un verre de l'amitié.

Afin que la station d'épuration puisse fonctionner correctement, nous vous rappelons que les lingettes ne sont pas à jeter dans les toilettes. Encore aujourd'hui, nous retrouvons de nombreuses lingettes dans le dégrilleur de la station d'épuration. Nous comptons sur votre implication.



BILAN FINANCIER

- Coût des travaux estimés : 744 000 €
- Coût réel des travaux : 559 730 €
- Emprunt : 226 000 € (caisse des dépôts et consignations : le taux est fixé à 1 point en plus du taux du livret A)
- Subvention de l'agence de l'eau : 299 204 € (53%)

L'aide de la commune à la déconnexion :

Montant des travaux des particuliers : 50 808 € soit une moyenne de 2 822 €

Subventions communales : 13 976 € (de 225 € à 3600 €)

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) VALANT TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Depuis le 1^{er} février 2016, le groupe de travail « Urbanisme » a participé à trois réunions animées par la représentante du bureau d'études. Au cours de ces réunions, il était aidé par le représentant du conseil départemental. Y assistaient deux représentants du syndicat mixte pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols des communautés de communes de la Meurthe (instruction mutualisée des permis de construire des communes concernées). Leur expertise a été particulièrement utile lors de l'élaboration du projet de règlement du PLU.

Réunion du 1^{er} février 2016 : examen du projet de règlement du PLU. Il est procédé à une lecture approfondie des articles relatifs à l'aspect extérieur du bâti (par exemple ton général des façades, teinte des volets, des huisseries et des portes de grange). Des rectifications de détail sont apportées au zonage¹.

Réunion du 15 février 2016 : poursuite des échanges portant sur les articles relatifs à l'aspect extérieur du bâti. Des précisions supplémentaires sont fournies concernant le zonage.

Réunion du 11 avril 2016 : ultimes correctifs concernant les articles relatifs à l'aspect extérieur du bâti. Est également abordée la conséquence de débordements éventuels du ruisseau du Béhard sur les règles de clôture de certaines parties de zone.

Prochaines étapes

Les trois réunions évoquées ci-dessus ont retardé l'avancement du dossier. Contrairement à ce qui avait été prévu au début de l'année, la réunion publique initialement programmée pour le début de cet été se tiendra finalement à la rentrée. Y seront présentés les documents issus du travail effectué depuis le début de l'été 2015 au cours de vingt-cinq réunions.

¹ Zonage : découpage du territoire communal en zones selon qu'elles sont constructibles, agricoles ou naturelles.

Après prise en compte des avis qui auront été exprimés lors de cette réunion publique, les documents préparatoires seront transmis sous forme d'un « dossier-minute » aux personnes publiques associées (PPA).

C'est seulement après la consultation des PPA que pourra être officiellement arrêté le projet proprement dit de PLU de la commune de Vigneulles.

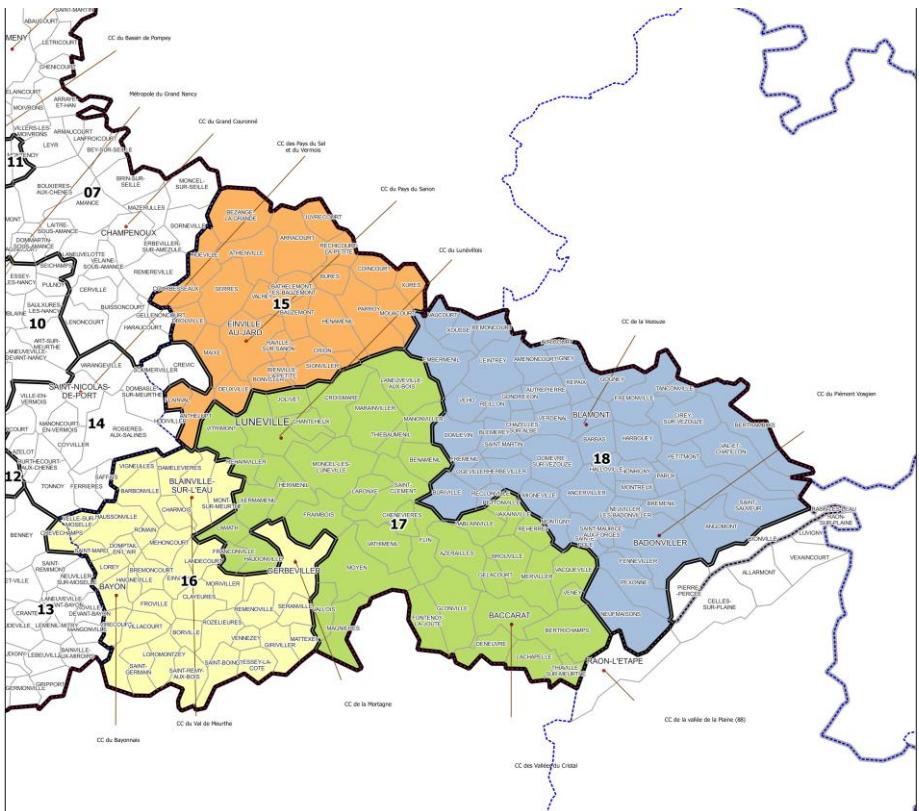
Il est rappelé que, pendant toute la durée de la procédure en cours, les habitants peuvent consulter le cahier de concertation mis à leur disposition à la mairie (chaque samedi de dix heures à midi, sauf période de vacances). Ils peuvent y consigner librement leurs doléances, remarques ou questions sur le projet d'urbanisme de la commune.

LA FUTURE INTERCOMMUNALITE : du schéma départemental de coopération intercommunale définitif (SDCI) au projet de périmètre

Deux arrêtés pris successivement le 29 mars 2016 et le 14 avril 2016 par le préfet de Meurthe-et-Moselle ont permis de déclencher la procédure de création de la nouvelle communauté de communes dont fera partie Vigneulles.

Par rapport au projet de SDCI présenté dans le bulletin communal de janvier 2016, des modifications ont été apportées par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) réunie le 21 mars 2016.

Conformément au SDCI arrêté le 29 mars 2016, la nouvelle communauté de communes ainsi prévue (voir carte ci-dessous, périmètre n°16) sera composée de trente-sept communes qui, toutes ensemble, comptent 17 131 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2015).



PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Hypothèse d'évolution des intercommunalités d'ici 2017

Arrondissement de Lunéville

Regroupement	Nbre commune	Population totale
15	28	6123
16	37	17131
17	43	43693
18	51	12203

Ces trente-sept communes doivent délibérer pour donner leur accord au projet de périmètre arrêté le 14 avril 2016, l'absence de délibération valant approbation. Les communautés de communes concernées (communautés de communes du Bayonnais et du Val-de-Meurthe) doivent simplement formuler un avis. A condition que la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population totale donne son accord, le projet de périmètre devient définitif. Les assemblées délibérantes (conseils municipaux et conseils communautaires) disposent d'un délai de soixante-quinze jours pour se prononcer, délai qui s'achève à la mi-juillet.

S'étant déjà prononcé favorablement sur le projet de SDCI en novembre 2015, le conseil municipal de Vigneulles ne délibérera pas sur le projet de périmètre et son silence vaudra donc approbation.

Il ne restera plus alors au préfet qu'à prendre l'arrêté de création de la nouvelle communauté de communes, étant entendu qu'il n'est guère douteux que l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux aura été aisément acquis.

Sans attendre l'aboutissement de cette procédure fort complexe, les élus du futur territoire se sont d'ores et déjà mis au travail. Sélectionné d'un commun accord, un cabinet spécialisé accompagne depuis la fin du mois de mai un groupe de travail en charge de la préparation de la création de la nouvelle structure. En lien avec ce groupe de travail, des groupes thématiques ont commencé à se réunir ces dernières semaines afin de proposer un ensemble de dispositions que le conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes choisira de prendre dès son installation en janvier 2017. Les élus de Vigneulles siègent assidûment tant dans le groupe de travail que dans les groupes thématiques.

FINANCES COMMUNALES

Le compte administratif représente les recettes et les dépenses effectivement enregistrées dans l'année, par opposition au budget, qui n'est *qu'une* prévision. Ci-dessous, vous trouverez le compte administratif de l'année écoulée.

Les montants sont arrondis à l'euro près.

Assainissement - Compte administratif 2015

Le service d'assainissement n'entre pas dans le budget principal de la collectivité.

EXPLOITATION

dépenses		recettes	
Dépenses	10 750 €	Excédent d'exploitation reporté	7 704 €
		recettes	657 €
		redevances	18 384 €

INVESTISSEMENT

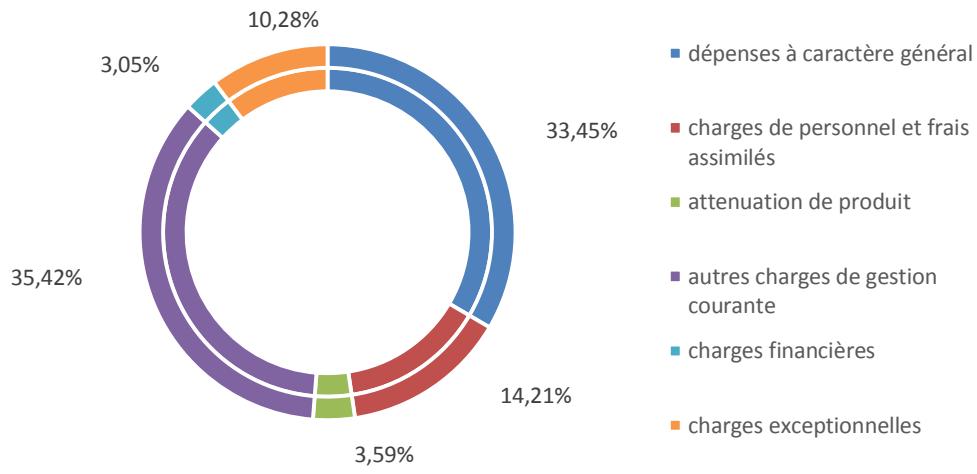
dépenses		recettes	
Frais d'études	1 740 €	Excédent d'investissement reporté	59 166 €
Remboursement capital emprunt	7 056 €	subventions	148 120 €
Travaux d'assainissement	246 267 €		
Opérations d'ordre	69 153 €	Opérations d'ordre	71 081 €

Budget général – Compte administratif 2015

Résultat de la section de fonctionnement

- En 2015, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 135 927 € contre 123 234 € en 2014, elles sont réparties comme suit :

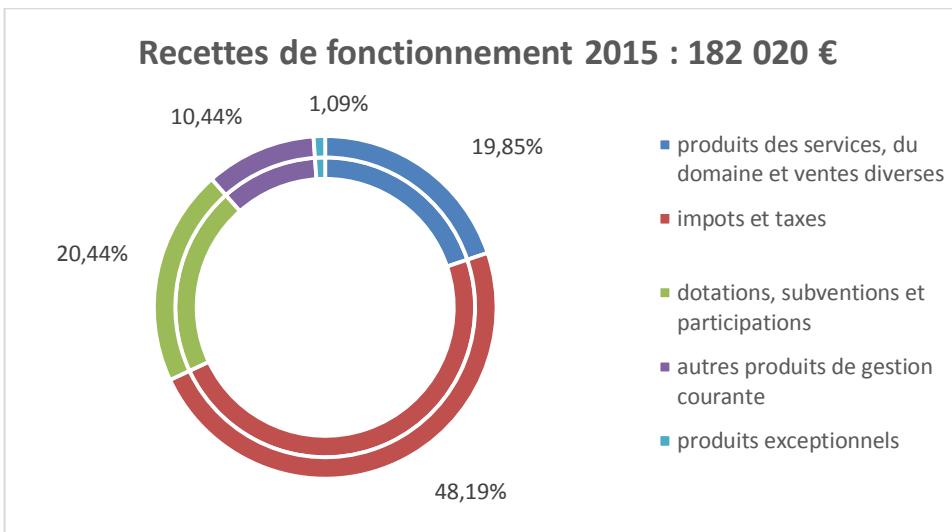
Dépenses de fonctionnement 2015 : 135 927 €



L'augmentation entre 2015 et 2014, d'environ 10%, est due à l'aide financière octroyée aux habitants concernés pour leurs travaux de déconnexion et de raccordement, soit 13 976 €. Les charges courantes de fonctionnement restent stables.

- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 182 020 € en 2015 contre 173 102 € en 2014, elles sont réparties comme suit :

Recettes de fonctionnement 2015 : 182 020 €



68 % des ressources de la commune proviennent des impôts et taxes et des dotations de l'état. En 2014, ces mêmes recettes représentaient 71%.

Le résultat 2015 de la section de fonctionnement est donc un excédent de 46 093 €, l'excédent cumulé est de 261 622 €.

Résultat de la section d'investissement 2015 :

dépenses	montant €	recettes	montant €
POS/PLU	16 678,00	subventions reçues	13 982,00
Achat de terrain	2 938,00	retenue de garantie levée sur extension mairie	665,00
plantation d'arbres	1 039,00	FCTVA sur investissement 2014	4 448,00
travaux bâtiments communaux	1 188,00	Taxe d'aménagement	2 334,00
panneaux de signalisation et barrière de sécurité	3 551,00	excédents de fonctionnement capitalisé	55 082,00
matériel communal	1 045,00		
volets roulants salle du Pressoir côté terrasse	5 110,00		
voirie	27 200,00		
remboursement d'emprunts	18 033,00		
total des dépenses d'investissement	76 782,00	total des recettes d'investissement	76 511,00

Le résultat de la section d'investissement 2015 est un déficit de 271 € complété :

- du déficit d'exécution reporté de 2014 de - 29 583 €
- des restes à réaliser : - 96 700 € en dépenses (voirie pour l'effondrement chemin de Grelot : 35 000 €, versement assainissement : 40 000 €, 10 000 € pour le PLU, 10 000 € pour l'étude d'aménagement de la place du GL42 et 1 700 € finalisation achat de terrain) + 4 768 € en recettes (subventions)

Le déficit global cumulé est donc de 121 786 €.

Affectation du résultat 2015 dans le budget 2016 :

Au budget 2016, l'excédent de fonctionnement cumulé de 261 622 € a été affecté en partie au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le déficit global cumulé de la section d'investissement, soit 121 786 €. Le solde a été reporté en excédent de fonctionnement.

Le Budget 2016

- Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses, il est composé de deux sections : fonctionnement et investissement.
- **Le fonctionnement** : la section de fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (salaires, gestion courante, entretien du patrimoine, subventions aux associations ...) et les recettes provenant majoritairement des impôts locaux et des diverses dotations de l'État.
- **L'investissement** : la section d'investissement concerne en dépenses les acquisitions de terrain, le matériel, les travaux, l'aménagement urbain, les remboursements d'emprunts.... Et en recettes les subventions d'investissement, le FCTVA et la taxe d'aménagement.

Principaux investissements prévus en 2016

➤ voirie	35 000 €
➤ place GL42	40 969 €
➤ volet roulant salle Pressoir (suite)	1 500 €
➤ accessibilité cimetière et aire de loisirs	11 000 €
➤ second columbarium	8 000 €
➤ isolation bâtiment communal 1 place de la vieille Eglise	33 000 €
➤ placard de rangement salle du Préau	5 000 €

TRAVAUX REALISES

1) Pose d'un volet roulant à la salle du Pressoir

Suite au dysfonctionnement du rideau occultant intérieur de la salle du Pressoir, le conseil municipal autorise le 3 juillet 2015 le maire à contacter différentes entreprises pour effectuer les travaux de remplacement.



Un volet roulant a donc été posé en lieu et place du rideau en tissu pour le plus grand confort des usagers de la salle communale. Le montant des travaux s'élève à 1238,95 euros.

2) Réfection du chemin de Grelot

Suite à la fragilisation du mur de soutènement du chemin communal de Grelot situé au-dessus de la source du Moulin, le conseil municipal a décidé lors de la séance du 18 septembre 2015 d'engager un chantier de rénovation conséquent pour un montant de 33 124,50 eur HT :

- consolidation par enrochement de la zone fragilisée
- réfection de la chaussée jusqu'à l'intersection du chemin avec la route départementale (côte de Saffais).

Une demande de subvention (au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)) a été déposée.



3) Réfection totale de la toiture arrière de la mairie et nettoyage de la toiture de l'église

Un dégât des eaux s'est produit dernièrement dans le local servant à abriter la vaisselle de l'ASLCV. L'assurance prendra en charge les réparations des conséquences de ce dégât des eaux, la réparation de la cause restant cependant à la charge de la commune.

Après mise en concurrence, le conseil a décidé de confier ces travaux à l'entreprise BRANDMEYER qui a également effectué un nettoyage de la toiture de l'église.

Le montant total des travaux s'élève à 11 640 eur H.T.



Avant travaux



Avant travaux



Après travaux



Photos de l'église pendant les travaux

4) Isolation du bâtiment communal sis 1, place de la Vieille Eglise

Le conseil municipal a décidé d'effectuer des travaux d'isolation du bâtiment communal pour la partie située au-dessus de la salle de l'Ecole. Les travaux ont déjà commencé : une isolation par le dessous a été effectuée ainsi qu'une isolation des combles. Le montant de ces premiers travaux s'élève à 3900 eur HT.

Une isolation par l'extérieur va être également effectuée (côté jardin) ainsi que de menus travaux à l'intérieur du logement.



THEATRE

1) Soirée théâtre

Le samedi 21 mai à 18 h à Vigneulles, les Z'Accroscènes ont présenté leur nouvelle pièce de théâtre : « *Ainsi soient-elles* »

Les bonnes sœurs en péril risquent de perdre leur couvent. Complots et rires assurés.

La performance des acteurs et leur énergie ont conquis les nombreux spectateurs. Après le spectacle, un buffet froid était offert aux habitants de Vigneulles.

Pour les personnes extérieures , la participation était de 13 euros.

Comme toujours, la soirée était réussie et très appréciée.





2) Représentation de théâtre de la troupe « Y'a de la joie de Vigneulles **« DE L'AÏOLI AU PAYS DES MIRABELLES »**

Cette année, la troupe Y'a d'la Joie de l'A.S.L.C. Vigneulles a présenté son cinquième spectacle, « la Perle de la Canebière », un vaudeville d'à peu près Eugène Labiche, pimenté de Marcel Pagnol et arrosé de nombreux airs connus de tous.

Le dimanche 17 avril, dans la salle du Pressoir, un nombreux et chaleureux public a donc pu rire de bon cœur devant les mimiques terrorisées du timide Godefroid (Pascal SCHNEIDER), fils du très chic parfumeur parisien Monsieur de Beautendon (Jean-Marie ANTOINE), lorsqu'arrive sa fiancée la candide Blanche de Sainte-Poule (Liliane GASTHALTER), chaperonnée par son imposante et caquetante mère (Natalie SCHNEIDER), venues de Maubeuge pour le mariage. Au même moment, bien sûr, débarquent dans le salon parisien la pétulante Marseillaise Thérésion Marcasse (Catherine GONZALEZ), bien décidée à épouser le jeunot, et son amie Mietto, la reine de l'Aïoli (Dominique ANTOINE).

Affollement, crises de panique, tempêtes, gloussements de poules, apparition étrange de mineurs du Ch'Nord tout juste sortis du coron, arrivée de marins bizarres et résurrection du mort, le tout sous le regard narquois du jeune Antoine (Stéphanie THOMASSIN) et du chef d'orchestre curieux (Fabrice GASTHALTER)...

Bien sûr, tout finit par des chansons !

Si le trac était un peu perceptible lors de la première à Vigneulles, – c'est normal !-, les rires et la participation du public ont permis à la troupe de bien démarrer cette saison, d'autant que le spectacle était suivi d'un petit goûter gentiment offert par Virginie à tous les spectateurs, même aux courageux des premiers rangs qui avaient accepté de goûter l'aïoli !

Après cette première réussie dans la bonne humeur, la troupe a entamé sa grande tournée dans les villages avoisinants jusqu'au 28 mai : Azelot, Rosières, Hudiviller, Rehainviller. À chaque fois, le public a apprécié le travail de toute une année et a bien ri des facéties et des costumes rayés de bleu et blanc des huit comédiens !

À la fin de chaque représentation, les spectateurs étaient tous invités à danser une joyeuse farandole provençale qui les conduisait sur la scène.

Merci à la municipalité, à l'A.S.L.C.V., et à ceux qui ont contribué à la réussite de ce spectacle !

La troupe ne demande qu'à s'agrandir : si vous avez envie de jouer, de rire, de vous engager dans un nouveau spectacle, n'hésitez pas ! Contactez-nous !

Pour la troupe Ya d'la Joie, Liliane GASTHALTER



VOS VOISINS, D'UN PEU PLUS PRES

Pour ce sixième rendez-vous, nous avons rencontré Mme Marie-Estelle ANTOINE qui réside au 55 Grand Rue, dans une maison ancienne où se succèdent les générations familiales.

Mme ANTOINE est née le 29 mars 1929 à Manoncourt-en-Vermois. Septième d'une fratrie de huit enfants (quatre sœurs et trois frères)

Très vite, elle aide ses parents sur l'exploitation agricole. A 14 ans après l'école avec une de ses sœurs prénommée Renée, elles font la "tournée" chez les paysans pour amener le lait dans une laiterie. Le lait est transporté sur une charrette tirée par un cheval, à pieds elles vont de Manoncourt à St Nicolas de Port pour vendre du beurre et de la crème par tous les temps et la côte de Coyviller est souvent enneigée.

Marie rencontre son futur époux Maurice, à Vigneulles lors de la cueillette des mirabelles. En 1947, ils se marient (mariage qui durait à l'époque toute une semaine avec plus de cent invités) et deux enfants naîtront de cette union : Jean-Marie et Dominique. Tout ce petit monde vit dans la maison familiale avec ses beaux-parents durant vingt-sept ans. Marie travaille dans l'exploitation agricole avec son mari et ses beaux-parents. Son beau-père décédera en 1955 et sa belle-mère en 1974.

Les souvenirs reviennent : Marie parle de ses parents, sa maman fut veuve à 19 ans, son époux a été tué au Léomont à la guerre en 1914. Sa maman se remarier et fonde sa famille : 8 enfants.

La deuxième guerre mondiale laisse des souvenirs douloureux, deux de ses frères se sont engagés dans le maquis, l'un âgé de 20 ans a trouvé la mort dans les bois de Corbeaux à Romain. L'autre frère âgé de 18 ans a été déporté au camp du Struthof, à Buchenwald, Dachau durant plusieurs années.

La maman de Marie a été faite prisonnière deux mois, elle s'était rebellée contre l'envahisseur. Elle s'était promis que si elle sortait de prison elle irait à pied jusqu'à la colline de Sion pour remercier la Vierge. Ce qu'elle fit : de Manoncourt à Sion aller et retour à pieds dans la même journée.

Les Allemands avaient réquisitionné la maison de sa maman, que de souvenirs... Marie a été la première avec un voisin à voir l'arrivée des Américains à Manoncourt en Jeep, précise-t-elle !

Des moments difficiles mais avec beaucoup d'entraide et de solidarité familiale.

Marie est veuve depuis 2006. Elle est entourée de ses deux enfants, deux petits-fils et un arrière-petit-fils.

Marie aime marcher au bord de la mer, au soleil. Elle aime les sorties culturelles : visites de châteaux, musée, théâtre, parcs, jardins...

Elle aime également se retrouver en famille tous les ans lors d'une cousinade organisée au Grau du Roi.

C'est avec plaisir et émotion que nous avons partagé un moment de la vie de Marie.

Nous remercions la famille Antoine de leur accueil chaleureux.



Reporters : Natalie SCHNEIDER et Stéphanie THOMASSIN

FORTES CHALEURS

Les précautions à prendre en cas de fortes chaleurs

➤ Enfants et adultes

- Je bois beaucoup d'eau et je ne fais pas d'efforts physiques intenses
- Je ne reste pas en plein soleil
- J'essaie de maintenir ma maison à l'abri de la chaleur
- Je ne consomme pas d'alcool
- Je prends des nouvelles de mon entourage

➤ Personnes âgées

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé
- J'essaie de maintenir ma maison à l'abri de la chaleur
- Je mange normalement
- Je bois environ 1,5L d'eau par jour et je ne consomme pas d'alcool

INFORMATIONS PRATIQUES

Sécurité routière

Nous devons rester vigilants et respecter la limitation de vitesse à 50 dans le village. Les agriculteurs avec des engins agricoles de plus en plus imposants doivent faire preuve de la plus grande prudence lors de la traversée du village.

Petit rappel pour les deux roues, y compris les vélos : roulez bien à droite de la chaussée et non au milieu.

Interdiction de baignade

La baignade et les jeux nautiques sont interdits dans les étangs et les cours d'eau du territoire communal. Nous vous rappelons également que la pêche est interdite à l'étang des Sables et au Grand Etang.

Opération Vacances tranquilles

La gendarmerie peut veiller sur votre habitation pendant votre absence.

Pour ce faire, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie votre départ en vacances.

Brigade de Blainville-sur-l'Eau
19, Avenue Pierre SEMARD - 54360 BLAINVILLE SUR L'EAU
Tél : 03 83 75 70 15

Bruits de voisinage

Les habitants doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter de troubler la tranquillité du voisinage (bruits d'animaux, d'appareils ménagers)

Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants (perceuse, tondeuse à gazon...) sont autorisés :

- **en semaine de 8h à 20h,**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Merci de respecter ces horaires.

Horaires d'accueil du public à la sous-préfecture

Depuis le 1 juillet 2016, les horaires d'accueil à la sous-préfecture de Lunéville sont modifiés comme suit :

- les lundi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00,
- le mercredi de 8h30 à 15h30.

Compte-rendu des conseils municipaux

Vous pouvez retrouver dès à présent les comptes-rendus des conseils municipaux sur notre site internet : www.vigneuelles.mairie54.fr

Informations publiques sur la Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit ouvert à tous, prévu dans la loi depuis janvier 2002. Elle permet à tous les citoyen-ne-s de faire certifier leurs compétences par un diplôme reconnu sur tout le territoire et dans tous les secteurs.

Des réunions d'information sont organisées au cours du deuxième semestre 2016, sur tous les territoires de Meurthe-et-Moselle, ouvertes à toutes et tous.

- Rendez-vous au GRETA de Pont-à-Mousson, 8 rue de la Poterne le 19 septembre à 14h00
- Rendez-vous au GRETA de Lunéville, 6 rue du Coq le 10 octobre à 14h00
- Rendez-vous au GRETA de Toul, avenue du Général Bigeard, le 7 novembre à 14h00

Pré-demande de passeport en ligne

Pour déposer votre demande de passeport, vous pouvez choisir d'utiliser le système de pré-demande en ligne via le site de l'ANTS.

Grâce à cette procédure, obtenez un rendez-vous dans une des mairies les plus proches (Lunéville, Vézelise, Vandoeuvre-lès Nancy, Saint-Max, Nancy...) dans les plus brefs délais pour le recueil des pièces justificatives et la prise d'empreinte.

Objets trouvés

- Un gilet bleu de marque BIZZBEE, taille S
- Un cache-cœur de marque Zamba, taille 2
- Une assiette beige foncé
- Un plateau gris
- Une paire de lunettes solaires avec correction, modèle féminin

ETAT CIVIL

Sont venus s'installer au village :

- Mme Anaïs MOUSSAULT et M. Guillaume MECKERT au 4, rue des Chèvres

Ont quitté le village :

- M. Paul SENN au 36 Grand Rue
- La famille HUMBERT au 78, lotissement du Chétry

Nous a quittés :

- Mme Yvette VOLODIMER née ROLIN le 16 mai 2016